

Plan local d'urbanisme intercommunal

GLOSSAIRE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Zones urbaines

UA : cœur de village traditionnel ou centre ancien.

UB : secteur urbain dense ou pavillonnaire. Comprend des sous-secteurs :

UBa : zone d'assainissement autonome,

UBb : règles d'implantation spécifiques,

UBv : zone de sédentarisation des gens du voyage,

UBd : secteur autorisant les dépôts de véhicules.

UC : cités minières et ouvrières. Comprend des sous-secteurs :

UCp : secteur avec des règles particulières,

UCg : zones de garage au sein des cités minières.

UE : équipements d'intérêt collectif (équipements sportifs, écoles...).

UX : zones d'activité. Comprend un sous-secteur :

UXe : zones de développement des énergies renouvelables (solaire, méthanisation....).

Zones à urbaniser

1AU : zones d'extension à court terme à vocation résidentielle (lotissements). Comprend des sous-secteurs :

1AUx : zone d'extension dédiée à de l'activité économique,

1AUe : développement mixte habitat et équipement,

1AUI : développement de loisirs.

2AU : zones d'extension à moyen terme.

Zones agricoles

A : englobe les terres agricoles (cultivées ou en prairie), ainsi que les bâtiments et constructions liées à l'activité agricole. Elle intègre les équipements collectifs (station d'épuration, ouvrages de lutte contre les risques) ainsi que des éléments paysagers ou patrimoniaux remarquables. Elle comprend :

Aa : secteur d'aérodrome situé à Errouville et Serrouville

Ab : secteur non constructible situé à Bréhain-la-Ville

Ac : secteur de carrière

Ac1 : secteur de carrière dans lequel sont autorisées (sous conditions) des constructions.

Zones naturelles

N : correspondent à des zones forestières et naturelles du territoire. Comprend des sous-secteurs :

Nc : secteurs d'espaces publics aménageables (exemple, extension d'un cimetière),

Nf : emprises ferroviaires utilisées ou non,

Nh : secteurs d'habitat isolés au sein d'espaces naturels,

Nj : zones à dominante jardin adjacentes aux habitations et aux constructions,

Njg : zones de jardin où sont autorisés les garages existants (ex : Joudreville),

Nl : zones dédiées aux activités de loisirs, sportives ou culturelles de plein air,

Nv : zones à dominante vergers,

NZh : zones humides.